

Date de dépôt : 15 septembre 2021

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Olivier Cerutti, Jean-Marc Guinchard, Patricia Bidaux, Sébastien Desfayes, Delphine Bachmann, Anne Marie von Arx-Vernon, Jacques Blondin, Bertrand Buchs, Jean-Luc Forni, François Lance, Souheil Sayegh, Christina Meissner, Claude Bocquet : Crise Covid-19 et enseignement à distance : mesures de soutien

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 octobre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que chaque enfant a le « droit à un enseignement de base suffisant garanti et gratuit » (art. 19, Constitution fédérale, du 18 avril 1999);*
- que le « droit à l'éducation, à la formation et à la formation continue est garanti » (art. 24, al. 1, constitution genevoise, du 14 octobre 2012);*
- que « l'école publique, dans le respect de ses finalités, de ses objectifs et des principes de l'école inclusive, tient compte des situations et des besoins particuliers de chaque élève qui, pour des motifs avérés, n'est pas en mesure, momentanément ou durablement, de suivre l'enseignement régulier » (art. 10, al. 2, loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015);*
- que la situation d'enseignement à distance depuis le 16 mars dernier peut créer de fortes inégalités entre les élèves;*
- que les conditions optimales à un enseignement de qualité ne sont pas remplies depuis le 16 mars et ce, malgré l'engagement quotidien du personnel enseignant;*

- *que l'enseignement à distance nécessite des ressources informatiques importantes pour les familles et qu'elles n'en ont pas toujours les moyens logistiques ou financiers;*
- *que certaines situations familiales peuvent parfois complexifier les conditions de travail des élèves à la maison,*

invite le Conseil d'Etat

- *à proposer des cours de soutien pour les élèves ou les familles qui en feraient la demande;*
- *à intensifier la récupération du matériel informatique de seconde main pour augmenter la capacité de mise à disposition aux élèves qui en ont besoin.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat profite de l'occasion de cette réponse pour saluer l'investissement des équipes enseignantes et des établissements scolaires, tout au long de la crise sanitaire, pour assurer dans des circonstances compliquées et mouvantes la continuité de l'enseignement.

Alors que le printemps 2020 a été marqué par l'enseignement à distance, à la rentrée 2020, la préoccupation des équipes enseignantes, des directions d'établissement et des directions générales a été de garantir aux élèves de l'ensemble des degrés d'enseignement une scolarité aussi normale que possible et de les soutenir dans la poursuite de leur cursus scolaire.

Au retour en classe des élèves de l'enseignement obligatoire pour la fin de l'année scolaire 2019-2020, des balises incontournables ont en été déterminées et des objectifs de révision et de consolidation ont été mis en place à la rentrée scolaire 2020. Une attention particulière a été accordée à l'encadrement et au soutien des élèves fragilisés par la crise sanitaire afin de prévenir les risques d'échec ou de décrochage scolaire. Par exemple, au cycle d'orientation (CO), environ 1 000 élèves ont bénéficié de mesures de soutien extraordinaires mise en place en complément des dispositifs de soutien existants.

Au secondaire II, un soutien a été apporté aux élèves pour qui les projets à la rentrée 2020 n'étaient pas encore établis, notamment dans la transition FO18 (formation obligatoire jusqu'à 18 ans), ou encore pour tous les élèves en situation d'échec. Durant l'année scolaire, l'accent a été mis sur la pérennisation, voire l'augmentation, des soutiens et renforcements proposés par les directions d'établissement, ceci afin que les élèves puissent bénéficier d'un accompagnement pédagogique et didactique.

Dès l'automne, avec la deuxième vague, de nouveaux plans de continuité ont été déployés dans tous les degrés afin de permettre aux élèves absents de suivre l'enseignement. Des outils informatiques existants (la plateforme Graasp à l'enseignement primaire et la suite eduge.ch au CO) ont permis d'assurer cette continuité, accompagnés d'un dispositif de formation pour le personnel enseignant. Pour les élèves qui ne disposaient pas de l'équipement suffisant, du matériel a pu être prêté ou des portables recyclés donnés pour les élèves de l'enseignement secondaire I et II. Le stock disponible a été augmenté d'environ 200 unités avec l'appel lancé début février par 022 Familles.

Le dispositif de continuité de l'enseignement mis en place a visé à garantir l'équité de traitement entre toutes et tous les élèves, qu'ils soient

présents en classe, en quarantaine ou absents pour raison médicale. Ce dispositif a eu pour objectif d'assurer le suivi et l'évaluation des apprentissages définis dans les plans d'études, ainsi que le lien social.

Au terme de cette dernière année scolaire, on peut relever qu'à l'exception de quelques écoles qui ont dû être temporairement fermées sur demande des autorités sanitaires, il a été possible de maintenir ouverts tous les établissements scolaires.

Par ailleurs, les mesures de soutien mises en place l'année dernière en faveur des élèves ont permis d'atteindre des taux de réussite comparables à ceux des autres années dans la plupart des filières. Ainsi, au CO, le nombre et le type de réorientations en 9^e et 10^e années sont du même ordre que les années précédentes. Le taux de réussite en fin de 11^e année reste lui aussi stable. Il en va de même de l'obtention des titres par les élèves des classes terminales du Collège et de l'Ecole de culture générale (ECG). Concernant les classes non terminales, les résultats sont globalement comparables au Collège, à l'ECG et au Centre de formation professionnelle (CFP) commerce. En ce qui concerne l'apprentissage, les résultats globaux de l'année 2020-2021 sont meilleurs que ceux de 2019. Les résultats varient toutefois selon les pôles de formation et la voie suivie : si le taux de réussite de la filière duale du certificat fédéral de capacité (CFC) est comparable à celui de 2019, celui de la filière attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) a toutefois légèrement diminué, notamment dans les domaines professionnels impactés par la crise.

A la rentrée 2021, conformément aux orientations prises par les autorités fédérales et cantonales, les mesures de sécurité sanitaire, aussi peu restrictives que possible, visent à garantir une reprise dans de bonnes conditions, tant pour les élèves que pour le corps enseignant, et, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, à progressivement retourner vers une normalisation du cadre d'accueil.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO